

Prime de Précarité CDD de remplacement

Par **Isabelle7778**, le 11/06/2015 à 15:13

Bonjour,

Je suis actuellement en CDD de remplacement (sans fin précise) depuis plus de 18 mois.
La prime de précarité me sera-t-elle versée si je quitte mon CDD pour un CDI dans une autre entreprise??

Merci

Par **P.M.**, le 11/06/2015 à 15:27

Bonjour,

Normalement pas, puisque le CDD aura été rompu avant le terme initialement prévu qui est le retour de la personne absente...

Je rappelle que le CDD à terme imprécis doit prévoir une période minimale...